

Le présent règlement est directement subordonné aux statuts de l'association d'AT.DEF.IN.TO.®

Age d'admission	10 ans révolus.
Equipement	Le choix du Kimono est libre, mais à la charge de l'élève, ainsi que le Bô, les protections et les tabis.
Pratique	Le Tai-To [©] ne se pratique qu'en extérieur.
Horaires des entraînements	MARDI 18h00 à 19h00 - section enfants / 18h00 à 19h30 – section adultes VENDREDI 18h00 à 19h30 – section adulte SAMEDI Selon la liste et pendant 3 heures dès le début de l'entraînement

Distinctions Le Tai-To[©] ne possède pas de distinctions, juste une ceinture blanche au début et une noire à son terme, son apprentissage est régit par des niveaux, ils sont au nombre de 5 représentant une année minimum chacun ; à savoir :

- A** 1^{er} Kata d'AT.DEF.IN.TO. + Les 9 étapes du pouvoir.
- B** 2^{ème} Kata d'AT.DEF.IN.TO. + Le Rei-Shiki.
- C** 3^{ème} Kata d'AT.DEF.IN.TO. + Etudes de diverses Citation.
- D** 4^{ème} Kata d'AT.DEF.IN.TO. + Recherche de soi.
- E** Programme de développement interne.

Les éléments indiqués à la suite des Kata, ne seront pas forcément travaillés selon cet ordre, ils font partie intégrante de l'enseignement général de l'élève et seront enseignés au fur et à mesure de son évolution

Un diplôme de niveau sera attribué à chaque passages A ; B ; C ; D ; et un diplôme de Maître au passage du niveau E.

L'élève qui raterait un examen aura la possibilité de tenter à nouveau sa distinction 3 mois plus tard et dans l'éventualité d'un nouvel échec une entrevue sera alors organisée entre ledit élève et les enseignants.

Chaque passage de ceinture donne à l'élève qui le réussit la possibilité d'enseigner aux élèves de niveaux inférieurs.

Chaque distinction s'obtient en effectuant 3 étapes :

THEORIQUE

Connaissance parfaite du Makimono (classeur) technique et des Katas (noms et explications des coups).

TECHNIQUE

En effectuant parfaitement les Katas demandés pour la distinction.

ECRITE

En répondant à un questionnaire sur des citations et en effectuant l'étude complète de l'une d'elles.

Chaque étape est éliminatoire.

Présence à l'Académie et aux entraînements

Si un membre de l'académie ne se présente pas aux entraînements pendant 3 mois d'affilée sans raison annoncée (professionnelle, maladie, etc.) il sera immédiatement radié des membres actifs